



Rencontre avec les directions du diocèse de Paris

Hôtel City THON
Avenue du Boulevard 17
1210 Bruxelles

Mardi 4 novembre 2025



Luc ZOMERS

Directeur des Services diocésains
pour le secondaire, le supérieur,
enseignement pour adultes et les
CPMS

luc.zomers@segec.be



Alain DEHAENE

Directeur des Services
diocésains pour le
fondamental

alain.dehaene@segec.be

1. Principes constitutionnels

2 principes dans la Constitution belge légitiment l'organisation des écoles libres sous forme associative

1. Liberté d'enseignement

Droit de tout citoyen d'organiser une école

Droit des parents à choisir l'établissement où ils s'inscrivent
leurs enfants

Principe d'égalité

2. Liberté d'association

Droit de s'associer et de s'organiser entre citoyens



Un enseignement communautarisé

TROIS COMMUNAUTÉS



TROIS RÉGIONS



Un enseignement communautarisé

- Depuis 1989,
Trois politiques d'enseignement en Belgique :



Communauté française
(Fédération Wallonie Bruxelles)

Communauté flamande

Communauté germanophone

- Restent au fédéral :

- Principes constitutionnels
- 3 matières en lien avec l'enseignement



Des pouvoirs organisateurs

Pouvoir organisateur:

« *l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s), publique(s) ou privée(s), qui organise(nt) et assume(nt) la responsabilité d'un ou plusieurs établissement(s).* »

PO officiels (publics):

- Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)
- Officiels subventionnés:
 - ✓ les provinces
 - ✓ les villes et communes

PO libres (privés) subventionnés: associations (asbl ou pas)

- Confessionnels
- Non confessionnels

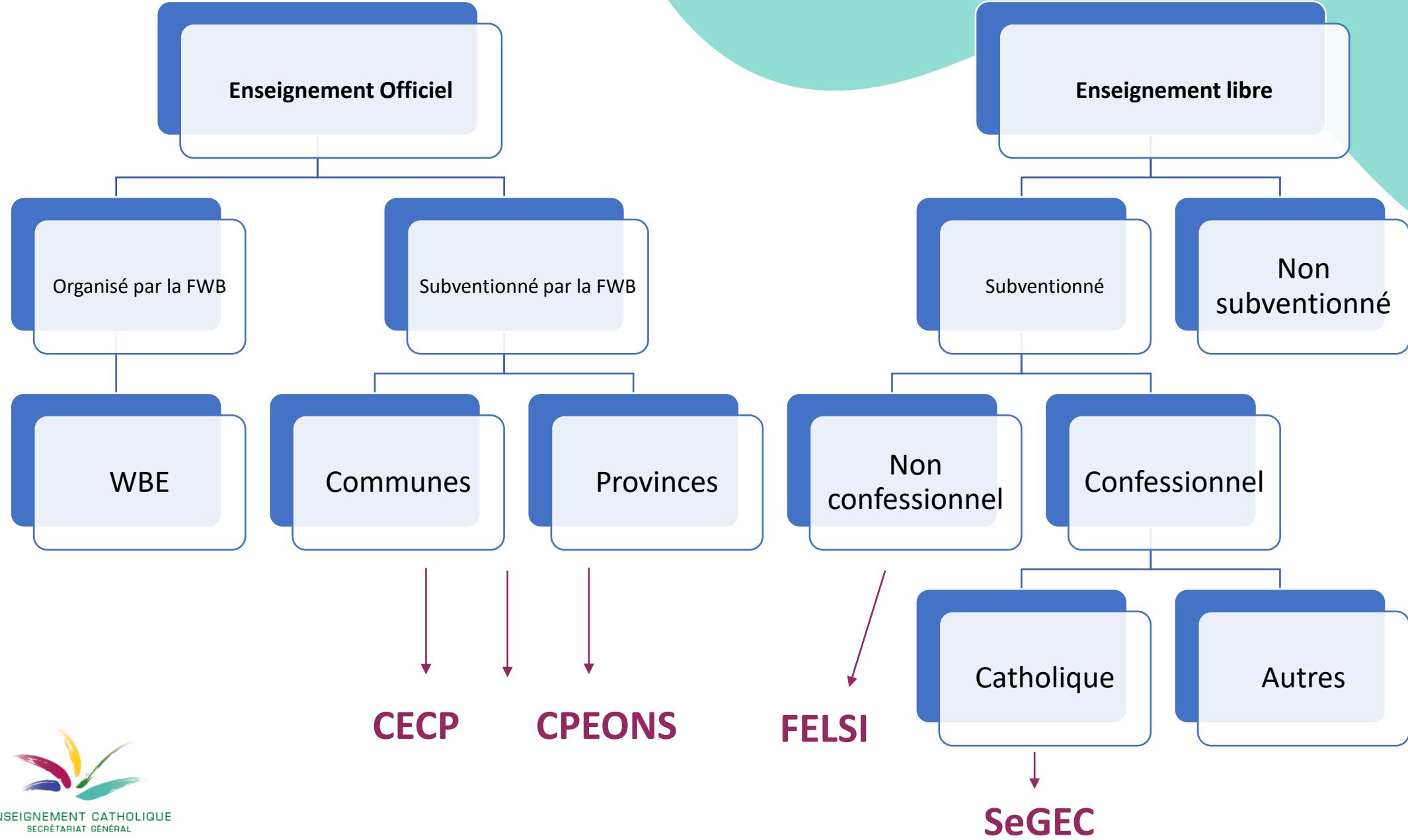
= caractère



Des fédérations de PO

*"Organes de **représentation** et de **coordination** qui représentent les
PO auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles"*



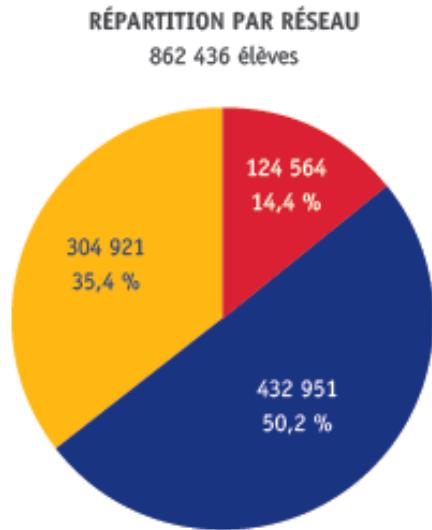


Organisation : répartition de la population par réseau

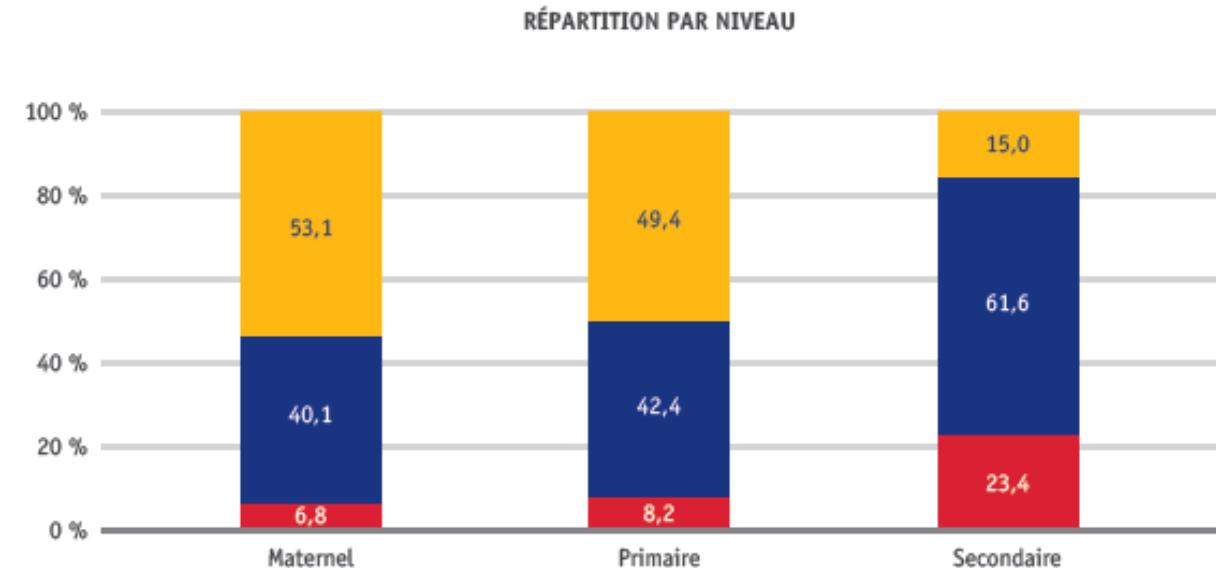
(source: Indicateurs de l'enseignement 2022)

■ WBE ■ Libre subventionné ■ Officiel subventionné

33.1 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2020-2021



En 2020-2021, l'enseignement organisé par le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement rassemble 14,4 % de la population scolaire de l'enseignement ordinaire, soit 124 564 élèves.



En 2020-2021, l'enseignement maternel ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 53,1 % des élèves de ce niveau.

Subventionnement – Pacte scolaire

- 3 types d'intervention :
 1. Encadrement et traitements
 2. Fonctionnement de l'établissement
 3. Infrastructures (fonds de garantie et PPT)
- Financement lié généralement au nombre d'élèves/étudiants
- Un calcul différencié pour les écoles en fonction du niveau socio-économique des élèves - encadrement différentié
- Conditions du subventionnement

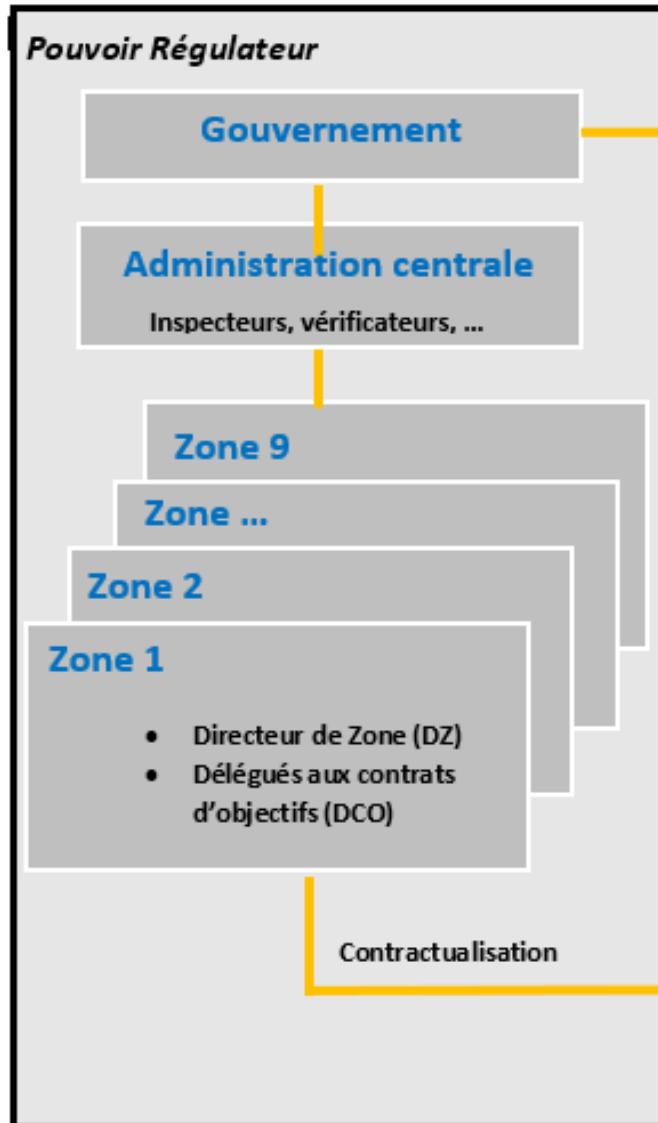


Subventionnement – Pacte scolaire

- Conditions :
 1. Reconnaissance du PO et de l'école
 1. Structure du PO
 2. Respect de conditions minimales concernant l'organisation de l'enseignement et la structure de l'école
 3. Respect du statut du personnel
 4. Contrôle par l'Inspection
- Respect des législations liées à l'utilisation des subventions
 1. Fonctionnement de l'établissement
 2. Entretien des bâtiments – personnel ouvrier
 3. Respect de la législation sur les marchés publics
 4. Interdiction de la publicité
 5. ...



2. Organisation de l'enseignement libre catholique en FW



Contractualisation

Organe de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs

SeGEC ASBL

- Conseillers pédagogiques
- Autres services partagés

4 CoDiECs ASBL (Diocèses)

Soutien et accompagnement sur base d'une convention

Pouvoirs Organisateurs

PO/établissement n° x

PO/établissement n° ...

PO/établissement n°2

PO/établissement n°1

ASBL

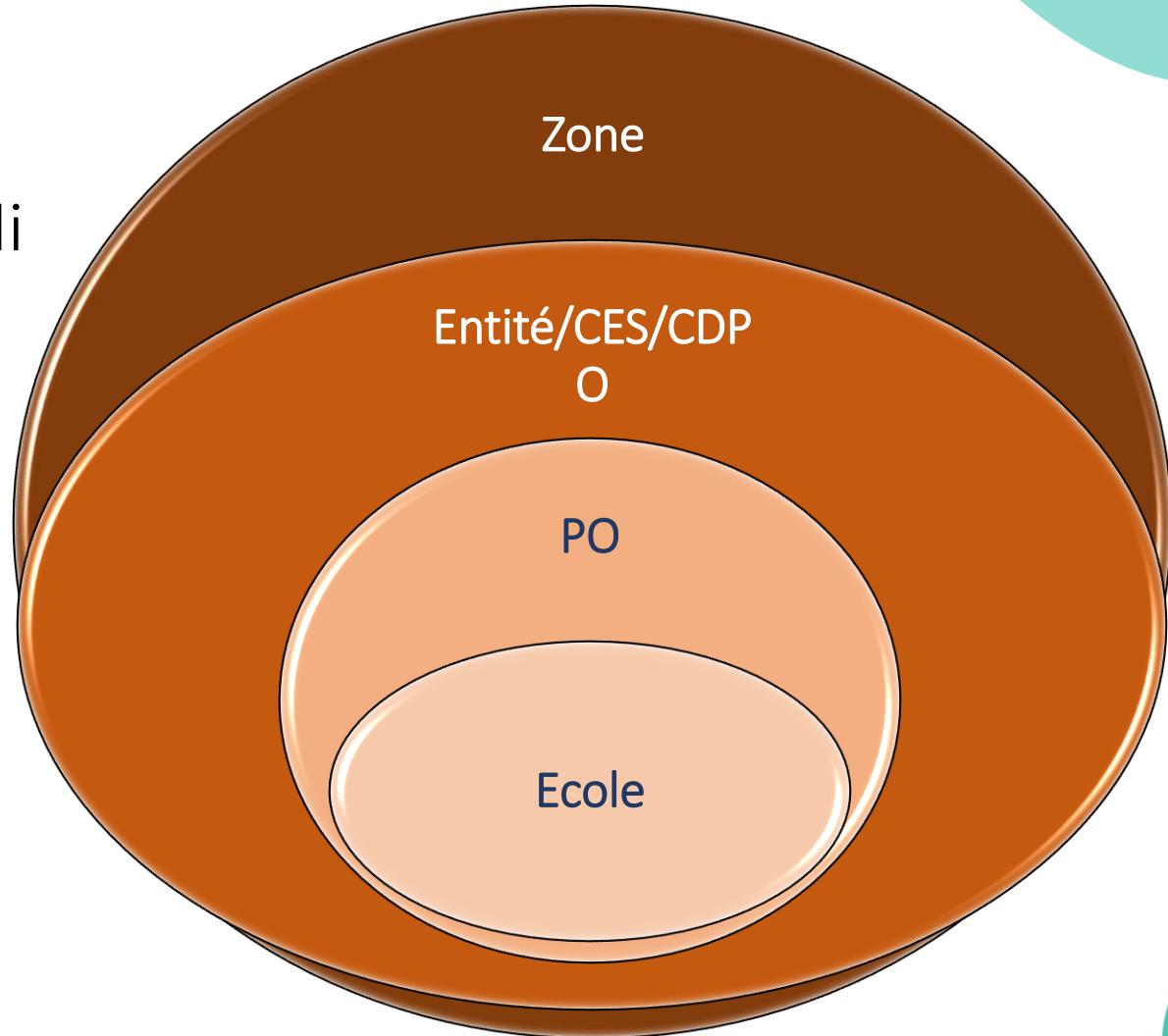
Centre de gestion x ASBL

CPMS x ASBL



Structures : groupements - proximités

- Collaboration/échanges/coordination entre PO
- Désignation de représentants (CoDiEC, instances de concertation/gestion des emplois prioritaires/reliquats subventions/solidarité)



3. Le SeGEC une fédération de PO

Depuis 2002, la place de l'Eglise
est volontairement autre

Les grandes missions du SeGEC

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique, en abrégé SeGEC, est la fédération des pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné catholique. A ce titre, il remplit essentiellement quatre grandes missions :

La **représentation** de ses membres, en particulier auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques.

L'animation et la promotion du **projet éducatif** de l'enseignement catholique en référence au texte « Mission de l'école chrétienne ».

L'organisation de **services** aux pouvoirs organisateurs et aux établissements qu'ils organisent.

L'amélioration de la **qualité** de l'enseignement au sein de ces établissements.

Représentation - coordination

Services d'animation et de support

4. Le Comité diocésain Bruxelles-Brabant wallon


CoDiEC
Bruxelles - Brabant wallon
Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique



Tentative de définition

Le CoDiEC est le service de première ligne du SeGEC (organe intermédiaire et décentralisé), structuré autour de quatre missions fondamentales : Conseiller, Former, Accompagner, Représenter. Ses intervenants disposent d'une connaissance approfondie de leur environnement ainsi que des spécificités propres aux écoles (élèves-Parents-MDP), aux directions et aux Pouvoirs organisateurs.

Mais , c'est quoi au fond ?

Le CoDiEC, ce sont des services généraux et transversaux :
Pastorale, Commission d'aide aux inscriptions,
Accompagnement des PO
recrutement/gouvernance/bâtiments (APO), Service financier
et économique.

Mais aussi des services décentralisés : IFEC et CSA
avec des interactions régulières.

Le CoDiEC Bruxelles-Brabant wallon



229 écoles du fondamentale
94+6* écoles du secondaire
4 écoles supérieures (HE)
3 écoles supérieures des arts
6 écoles « Enseignement pour adultes »

64 000 élèves en Fondamental
63 500 élèves en Secondaire
5000 élèves « Enseignement pour adultes »
19 000 élèves dans les HE non universitaires

200 PO

PO organisant du fondamental : 137 (76 du fondamental seulement)
PO organisant du secondaire : 83 (21 du secondaire seulement)
PO mixte fondamentale et secondaire : 57 (35% des PO)
PO organisant l'Enseignement pour adultes : 6
PO CPMS : 9

229 directions fondamentales
195 Équipes de direction secondaire

8 pôles territoriaux
6 sur Bxl (3/2 et 1 inter Zones))
2 sur BW (1/1 et 1 inter Zones)

Écoles confessionnelles*
8 écoles musulmanes (4/4)
(2 écoles juives (1-1) et 1 protestante)

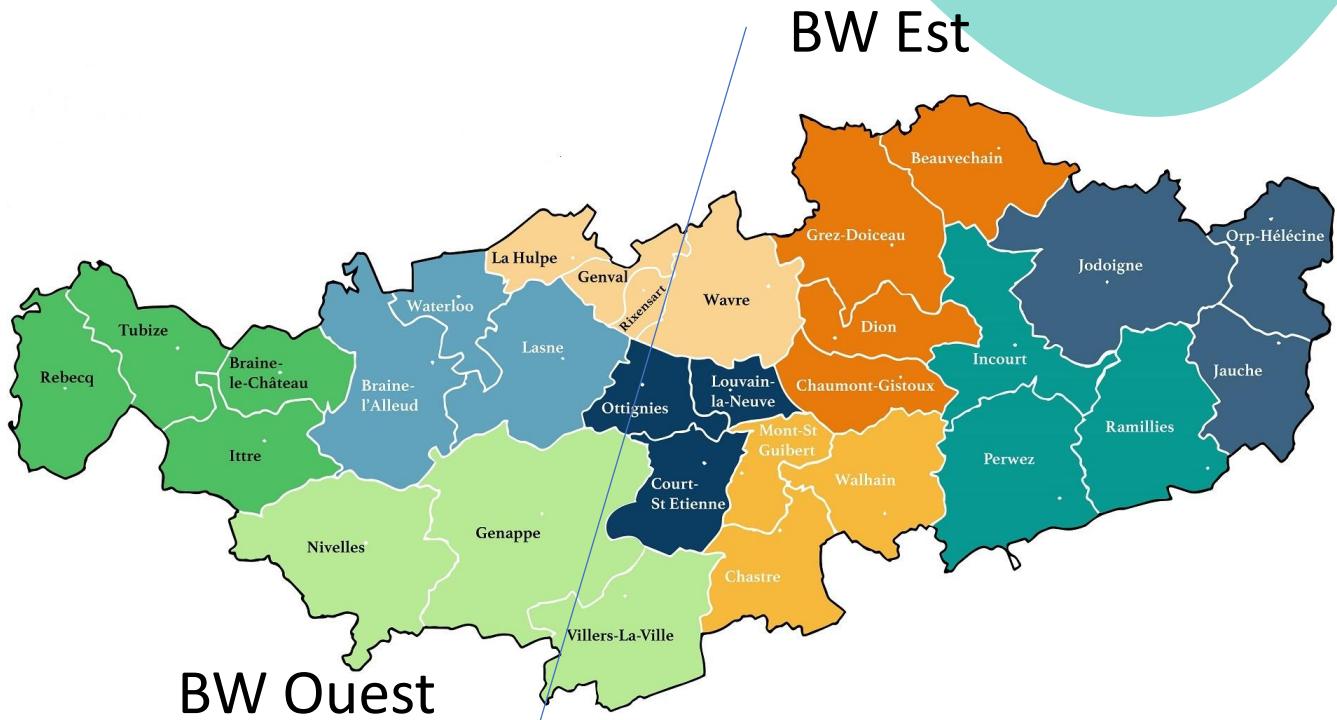
2 écoles fondamentales de périphérie



ISE élève
1 à 20



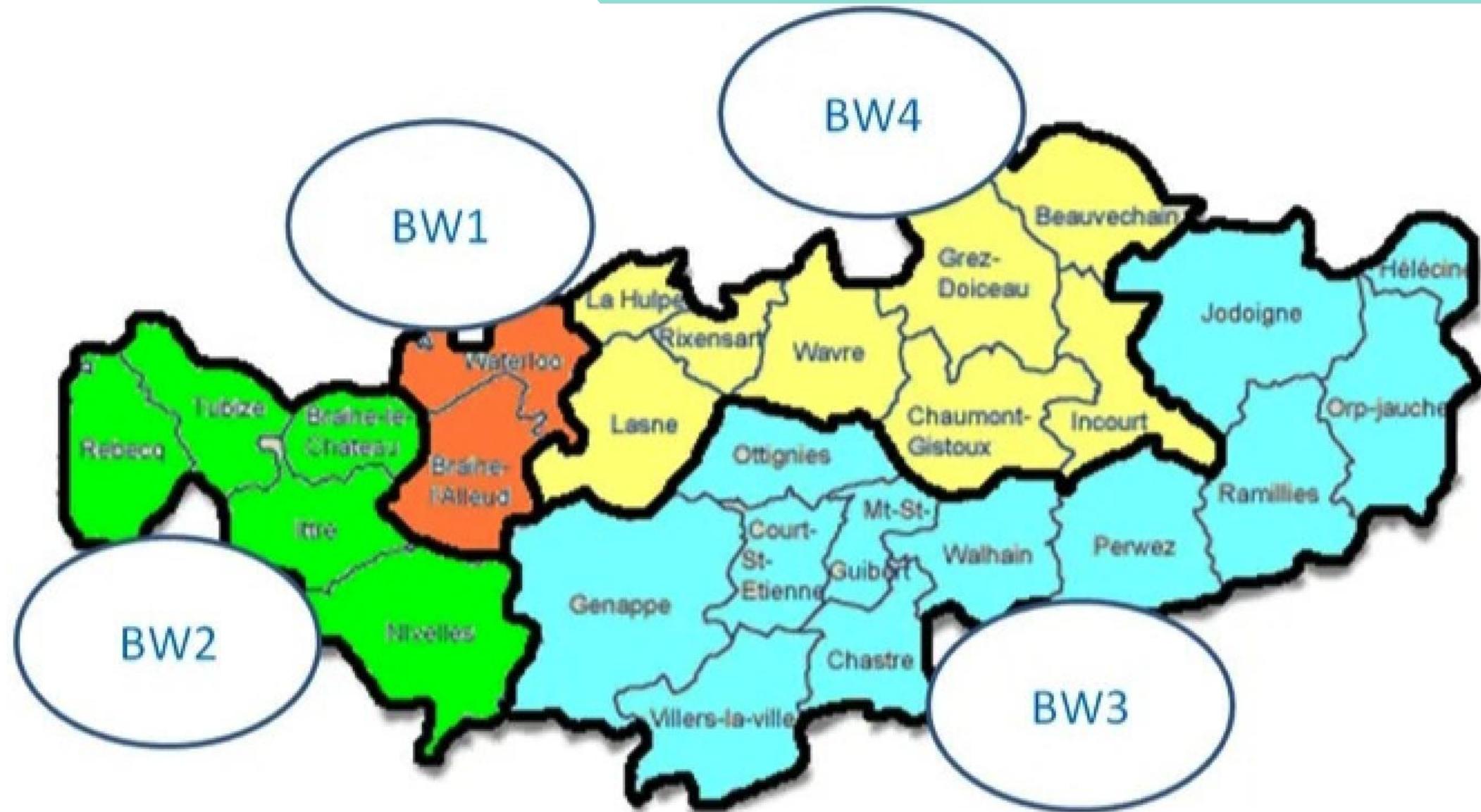
Secondaire : 10 CES -10 CDPO - Zone 1
5 Entités du fondamental



BW Ouest

BW Est

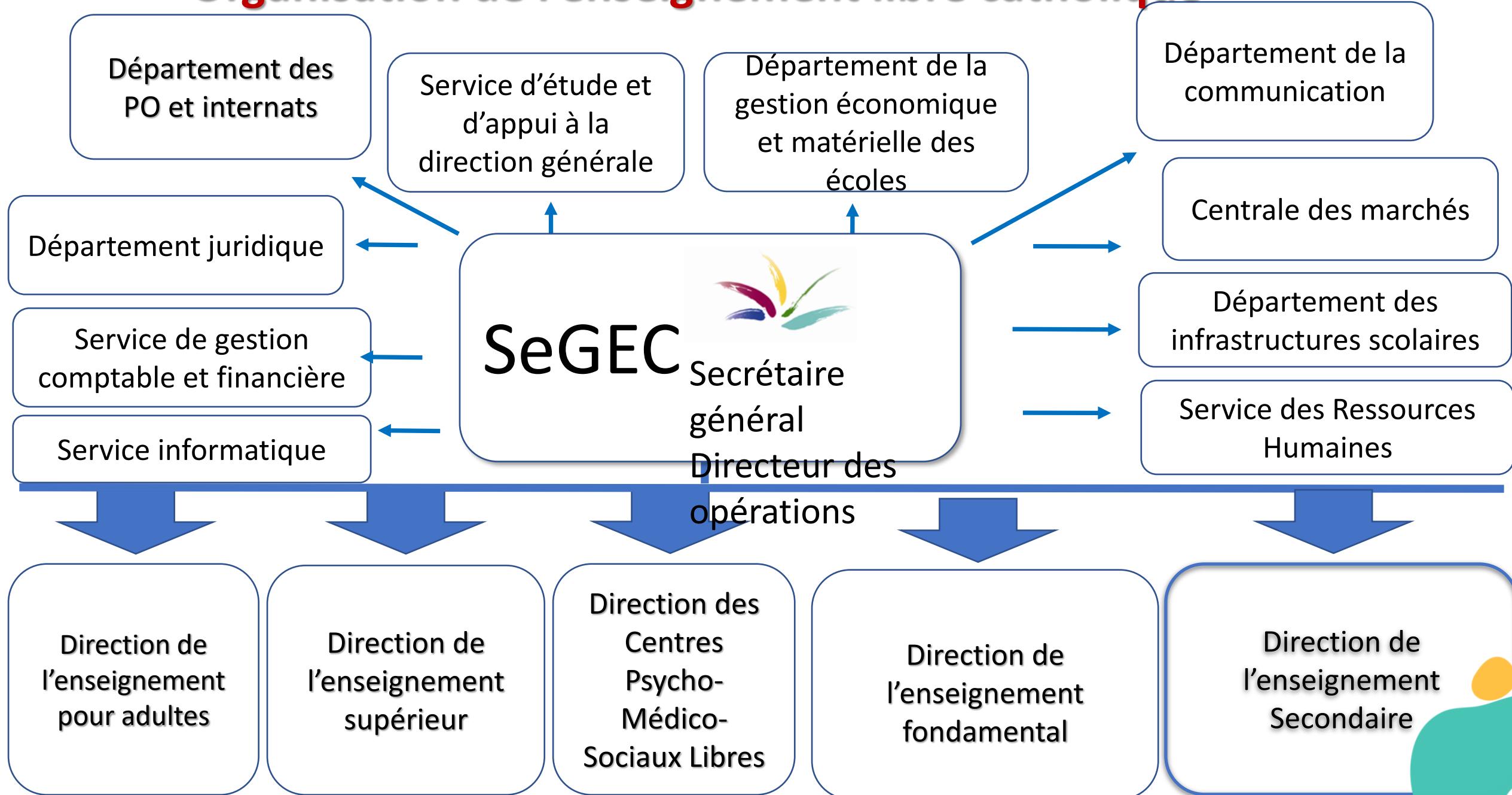
Secondaire 2 CES – 2 CDPO – Zone 2
4 Entités du fondamental



Entités du fondamental en BW

5. Articulation SeGEC - CoDiEC

Organisation de l'enseignement libre catholique





Focus sur notre service aux PO et aux directions

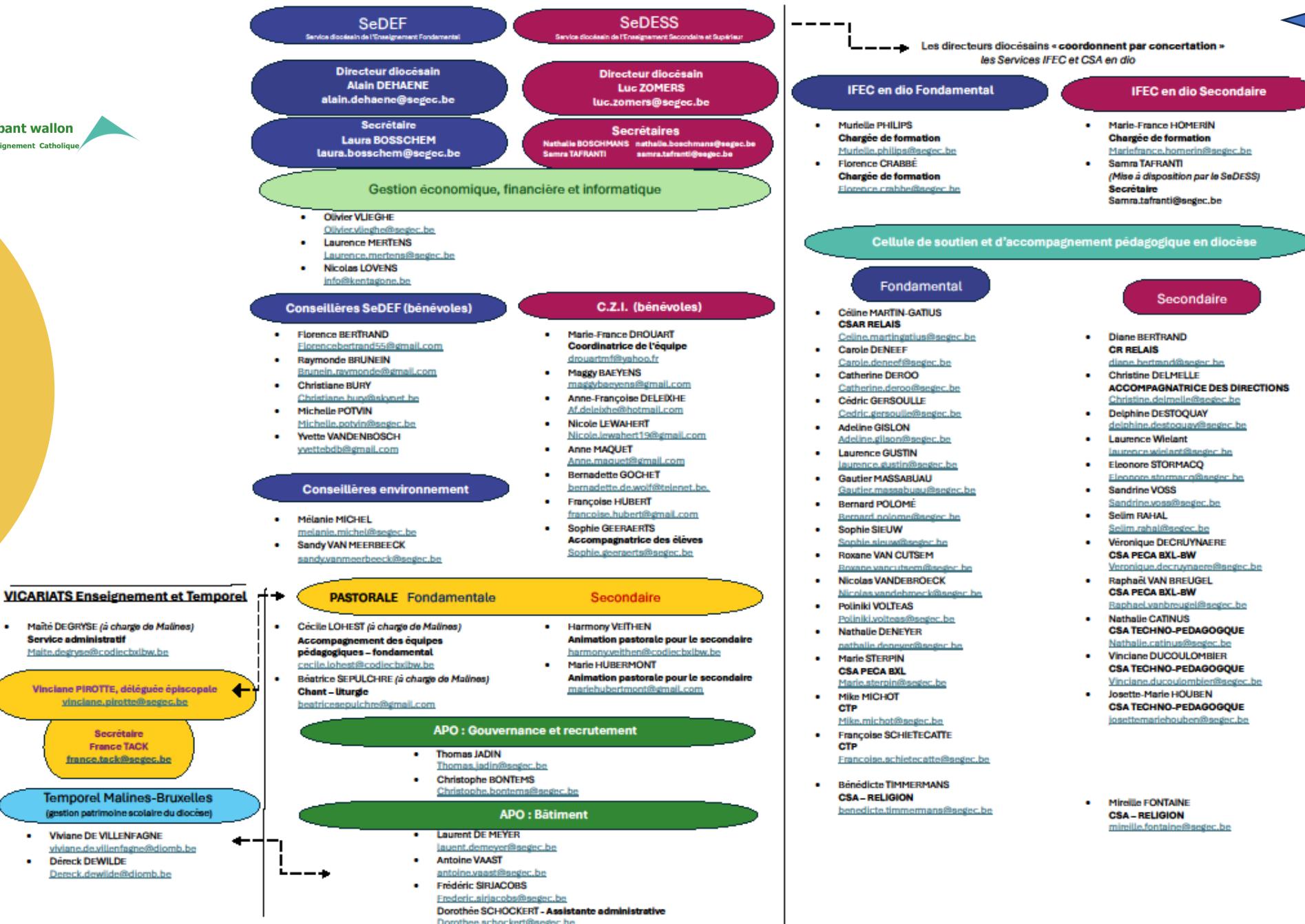
1re ligne

Accompagnement Proximité



CoDiEC BRUXELLES – BRABANT WALLON

OA Présidente : Bernadette DEVILLÉ - @: bernadette.deville@segec.be



6. Le projet éducatif du réseau

Référence au cadre: code de l'enseignement

Article 1.5.1-2. : Projets éducatif et pédagogique:

« Chaque pouvoir organisateur établit son projet éducatif et son projet pédagogique

- Le **projet éducatif** définit **l'ensemble des valeurs**, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs définit ses objectifs éducatifs.
- Le **projet pédagogique** définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif. »

Référence aux statuts des ASBL - PO

Modèle SeGEC - source Extranet.

TITRE ... : But

Article ... :

L'association a pour but social l'organisation et la promotion d'une éducation et d'un enseignement chrétien.

Pour ce faire, l'association adopte l'Evangile et sa tradition comme source de sens et d'engagement dans l'action éducative et se fait obligation de construire ses propres projets éducatif et pédagogique en cohérence avec la visée et les valeurs du projet éducatif du réseau exprimés pour aujourd'hui dans « Mission de l'école chrétienne » ainsi que les axes majeurs des projets des fédérations dont son école relève. Elle coopère avec les autres écoles catholiques au sein du réseau et avec les organes du réseau ; elle fait acte d'adhésion à l'ASBL SeGEC.



Mission de l'école chrétienne

Projet éducatif de l'enseignement catholique



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

MISSION DE L'ÉCOLE CHRÉTIENNE ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE **Sommaire**

- 1. INTRODUCTION**
- 2. UNE ÉDUCATION POUR LA PERSONNE**
- 3. UNE ÉDUCATION PAR LA CULTURE**
- 4. UNE ÉDUCATION DANS LA SOCIÉTÉ
DÉMOCRATIQUE**
- 5. CONCLUSION**
- 6. UNE ÉCOLE LIBRE DANS UN ÉTAT DE DROIT**

Mission de l'école chrétienne : le film



**Mission
de l'école chrétienne**

Projet éducatif de l'enseignement catholique



<https://youtu.be/fIPTmyWC3rk?si=bcMat2RqoVWFQBBF>



7. Vos questions, les demandes

Les inscriptions dans nos écoles



Le Pacte pour un enseignement excellence

Un tronc commun ... Une réforme systémique du Pacte.
Le tronc commun : un parcours d'apprentissage plus en phase avec la société actuelle et permettant des choix d'orientation éclairés.

Le tronc commun : une grille horaire identique pour tous les élèves.



PACTE 2015 - Une **ambition** - Une réforme systémique

Nécessités
sociétales

5 axes stratégiques (Avis N°3 – 2017)

- ✓ Vers des compétences de base, solides pour tous
- ✓ Vers un parcours du Qualifiant mieux valorisé
- ✓ Vers une école plus inclusive
- ✓ Vers une école plus attentive au bien-être
- ✓ Vers un métier d'enseignant plus collectif

Le Pacte n'est pas un projet... C'est une REALITE qui est mise en œuvre, avec des chantiers imbriqués les uns aux autres



**Tronc commun
en 3^{ème} et 4^{ème}
 primaire : DDAP et
Langues Modernes**

**DAccE et
conditions de
maintien
au
fondamental**

**2023
2024**

**Formation
initiale
des
enseignants**

**3^{ème} vague des
contrats
d'objectifs**



Visées du Pacte pour un Enseignement d'excellence

- Améliorer les résultats de tous les élèves de la FWB, réduire le redoublement, le décrochage et les inégalités scolaires.**
- Améliorer l'enseignement dans son ensemble, de manière globale et cohérente.**
- Favoriser l'engagement/la motivation des jeunes dans une formation aux contenus et modalités adaptés à leur époque.**



Visées du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire



- La maîtrise par tous d'un **bagage commun, ambitieux, modernisé** et **pluriel** de connaissances et de compétences



- La construction d'une **citoyenneté commune, en lien avec les défis de notre siècle** : climat, développement durable, démocratie, numérique...



- Une plus grande **égalité sociale** face à l'école.



- Une scolarité plus épanouissante et **plus inclusive**.



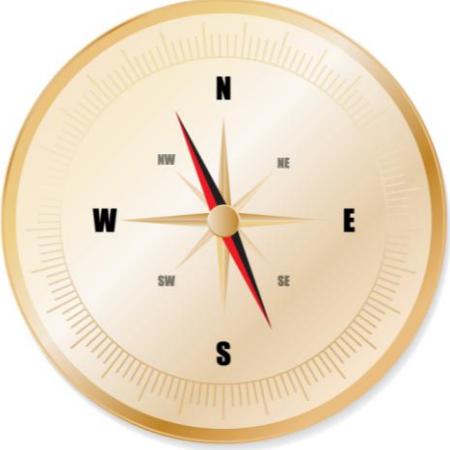
- Une meilleure maturation d'un **choix positif d'orientation**.



Un projet de société : ensemble plus des classes où les différences longtemps dans cohabitent



Des activités orientantes étalées sur le tronc commun



- **Les activités orientantes sont renforcées**, notamment dans les domaines transversaux : minimum 128 périodes (l'équivalent de 4 semaines) à y consacrer sur 3 années.
- **Elles ne peuvent donc se limiter à la dernière année du tronc commun (S3)** : le projet d'orientation des élèves se construit de manière progressive **tout au long** du tronc commun.
- **L'élève doit donc devenir le premier acteur de son orientation**, par des activités de découvertes, de sensibilisation et d'immersion, tant vers la transition que vers le qualifiant, **tout au long de sa scolarité, et pas massivement à l'heure de faire des choix, dans l'urgence imposée par le moment du parcours**.



Ce qui change avec la DPC :

- Renforcement des compétences de base jusqu'en 3e primaire.
- Généralisation de l'enseignement d'une deuxième langue nationale (hors immersion), sur une base territoriale.
- Réforme de la 3e secondaire avec plus d'activités orientantes vers l'enseignement de transition ou de qualification.
- Introduction du CTC (Certificat de Transition Commun) avec un seuil de réussite à 60 %, en plus du maintien du CEB et du CESS commun.
- Suppression des épreuves non-certificatives.
- Test d'orientation obligatoire vers l'enseignement supérieur.
- Consultation élargie des acteurs de terrain, notamment les directions d'établissement.

Merci pour votre attention

alain.dehaene@segec.be
luc.zomers@segec.be